

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL169

présenté par

Mme Schmid, M. Mariani, M. Marsaud et M. Quentin

ARTICLE 29 SEPTDECIES

A l'alinéa 3, supprimer le mot : « généraux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article premier et la suppression de l'article 37.